

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2009**

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Dominique NEVEU, Claude DASSE,  
Mme Catherine CARPENTIER, Mlles Fabienne DRUOT, Marie VONCKEN  
MM. Thierry VANDEBROUCK, Alain ROCHETTE, Gérard PAQUERAUD, Gilles THOMAS,  
Jean-Jacques LETAILLEUR

Absents: Mme Sylviane BERTIN avec pouvoir à M. Soret  
M. Christian FAUCHET avec pouvoir à M. Leroy

Absent non excusé: M. Alain JANVIER

Secrétaire de séance : Claude DASSE

La séance est ouverte à 20 h 30

**Le conseil a pris position sur les sujets suivants :**

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 MARS 2009**

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal, **est approuvé, à l'unanimité.**

2) **INSTAURATION TAXES TERRAINS A BATIR & TERRAINS NUS**

L'article 1529 du code des impôts crée la possibilité pour les communes d'instaurer une taxe forfaitaire sur la première cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou par une carte communale dans une zone constructible. La taxe est assise sur un montant égal aux deux tiers du prix de cession et égale à 10% de ce montant. L'instauration de cette taxe pour la commune de Grisy-les-Plâtres, est approuvée, à l'unanimité.

3) **TAXE VIABILISATION PVR**

Cette taxe sur la participation des particuliers aux frais de viabilisation de terrains constructibles dont ils sont propriétaires, sera présentée au prochain conseil municipal.

4) **DEGRADATIONS DES BIENS PUBLICS (arrêté)**

Considérant les risques que génèrent pour la sécurité et la salubrité publiques, la présence des mini-motos, quads, tirs à l'arc, à balles, jeux de golf, etc ... dans les lieux publics et en dehors des emplacements aménagés, un arrêté portant des mesures de sécurité sur le domaine public a été demandé par les membres du conseil municipal.

En ce qui concerne les multiples dégradations constatées dans le village et ses abords, il a été décidé d'appliquer à l'avenir pour chacune des nouvelles dégradations, la procédure suivante :

- Plainte systématique de la Mairie auprès de la Gendarmerie
- Réparation systématique de la dégradation
- Communication auprès des habitants du village sur le ou les dégâts constatés et sur le coût de réparation

#### 5) PLAN D' ACTIONS (ETAT DES LIEUX)

ACTION	ETAT DE L' ACTION au : 06 05 09	COUT ESTIME	SUBVENTION PREVUE
Vente de cinq terrains municipaux de :  612m <sup>2</sup> - 669m <sup>2</sup> - 669m <sup>2</sup> - 679m <sup>2</sup> - 732m <sup>2</sup>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Viabilisation des terrains avec : SEFO-SIARP-SICAE-France-Télécom.</li> <li>2. Destruction des terrains de tennis.</li> <li>3. Vente des terrains par agences immobilières à 180€/m<sup>2</sup> HT avec plus value de 5240€ HT sur le terrain de 732m<sup>2</sup>.</li> </ol>	<p>28 721€HT*</p> <p>10 362€HT</p>	Néant
Restructurer la zone sportive du village en zone de loisirs et sports de la petite enfance aux aînés	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Trois estimations financières proposées par des entreprises spécialisées.</li> <li>2. Découpage de l' action en trois parties: création de zones de loisirs et sports, rénovation des vestiaires, équipements et de l' atelier des cantonniers.</li> </ol>	300 000€ pour les 3 parties	80% sur contrat rural 15% sur maîtrise d' œuvre
Embellir le village	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aménagement paysager du rond point de la rue Charles de Gaulle et de ses abords : <u>action réalisée.</u></li> <li>2. Aménagements de huit espaces entrées/sorties et cœur du village ;</li> <li>3. Implantation abri -bus « relais d' information » place du Soleil levant.</li> <li>4. Implication des grislyens aux abords de leur propriété.</li> <li>5. Evaluation au travers du concours du village fleuri.</li> </ol>	<p>6000€</p> <p>15000€</p> <p>15000€</p> <p>?</p> <p>?</p>	<p>xxxx</p> <p>70% PNR</p> <p>70% PNR</p> <p>?</p> <p>xxxx</p>
Rénover les équipements et l' atelier des cantonniers	Action conjuguée avec la restructuration de la zone sportive du village ci- dessus	60 à 80 000€	80% sur contrat rural
Construire un préau dans l' école du village	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cahier des charges fixé</li> <li>2. Entreprise à solliciter, dès la vente de terrains</li> </ol>	60 000€	A solliciter auprès du conseil général VO
Améliorer la sécurité routière dans le village	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Protéger les élèves, leurs parents, les accompagnateurs, aux entrées/sorties des classes.</li> <li>2. Protéger les habitants, visiteurs, animaux du village : contrôles radars inopinés, pose de ralentisseurs rues Charles de Gaulle, de l' Isle et du Vexin et implantation d' un 2ème rond point sur D 22 en entré/sortie du village, par DDEA.</li> </ol>	<p>6508€</p> <p>? budget DDEA</p>	A confirmer 42% du conseil général VO Attente décision conseil général VO

Moderniser le journal Infos'Grisy et créer le site Internet du village	<u>Action réalisée</u>	xxxx	xxxx
Revoir les jours et heures d'ouverture de la mairie	Enquête sur les attentes de la population, en cours depuis le 11 05 09	xxxx	xxxx
Créer un columbarium, un jardin du souvenir, un ossuaire au cimetière	Implantations livrables, à la Toussaint, de mini caveaux, de cubes funéraires en marbre et d'un jardin du souvenir dans le nouveau cimetière.	12 000€	40% du conseil général VO
Planter une maison de retraite	Contact oral avec le groupe GDP Vendôme	xxxx	
Créer une salle polyvalente	Action non commencée	?	?
Rénover le crépi, les peintures, le logement de la mairie actuelle	Action non commencée	?	?

\*SEFO : 20564,24€HT ; SICAE : 7505€HT+ 652,06€HT ;SIARP :0€ ;TELECOM: ?

#### 6) VENTE DES TERRAINS MUNICIPAUX DE LA RUE DES MAUROIS

Le conseil municipal donne mandat à M. le Maire pour mettre en vente, au plus vite, les cinq terrains, auprès de l'agence immobilière du village « Arnault », sans exclusivité.

Ces terrains devront rapporter au budget de la commune 180€/m<sup>2</sup>, nets, avec une plus value de 5.240€ nette pour le terrain de 732m<sup>2</sup>.

La viabilisation des cinq terrains est en cours avec les concessionnaires concernés :

- SEFO, SIARP, SICAE ; dans l'immédiat, seul France Télécom ne s'est pas saisi du dossier.

#### 7) PISCINE DU VEXIN

A la demande du Conseil Général sur l'intérêt éventuel de la commune pour la construction potentielle de piscines dans le Vexin français, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à M. le Maire de répondre par la négative.

#### 8) ECOLE NUMERIQUE

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement, Xavier Darcos, Ministre de l'Education Nationale a lancé, en mars dernier un programme de développement du numérique dans les écoles rurales. Il s'agit de donner à chaque élève, partout sur le territoire, les mêmes chances de maîtriser les techniques d'informations et de communication et de développer des outils nouveaux, au service de l'enseignement. Un budget de 50 millions d'euros prévoit l'équipement de 5000 écoles situées dans les communes rurales de moins de 2000 habitants.

Il est proposé aux membres du conseil d'engager la Mairie, au coté de l'Etat et de l'école du village dans l'achat, pour une valeur de 11.250 € HT, d'un écran numérique, d'un vidéo projecteur, de huit micro ordinateurs portables, d'un micro ordinateur portable enseignant, d'un logiciel de supervision pédagogique des postes, de bornes wifi (coût pour la commune : 2.250€ HT, coût pour l'Etat : 9.000€ HT + 1.000 € de ressources pédagogiques et de formation des enseignants).

Le conseil donne son accord par **13 voix pour** et **1 voix contre**, pour que la Mairie fasse acte de candidature à cette opération d'équipement de l'école, en sachant que seules vingt écoles rurales seront retenues pour cette opération dans l'académie du Val d'Oise.

9) **FIN DE CONTRATS ATSEM & ENCADREMENT DE LA CANTINE (Mme Cesselin)**

Monsieur le Maire fait le nécessaire pour rechercher des candidates aux emplois d'ATSEM et d'encadrement de la cantine, occupés jusqu'à présent, par Madame Cesselin.

10) **QUESTIONS DIVERSES**

- prévoir des poubelles sur le haut du stade ainsi que sur la Place du Soleil Levant, de l'Eglise et rue du Bois Quéris
- dégradations de l'éclairage public
- déjections des chiens (implanter un distributeur de sacs)
- salle polyvalente :
  - voir remarques de Monsieur Girard.

La séance est close à **22h45**.